



**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU 09 septembre 2021

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le 9 septembre 2021 à 19.30, à la salle de mairie (respect des règles sanitaires), s'est réunis :

- **Mesdames et Messieurs Anne BROCHETTE, Eve REY, Daniel BARRAUD, Cécile REBILLARD, Sylvain DAFFLON, Charles Edouard DROUIN, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE, Monique BICA, Nathalie CROIZAT**

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Didier VEILLITH

Pouvoir(s) : remis à Anne BROCHETTE

N° 2021-32 ► ONF : inscription à l'état d'assiette – destination des coupes exercice 2022

Le conseil municipal décide :

- De l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 des parcelles 12, 14 et 15,
- Du report du passage en coupe pour les parcelles 8 et 9,
- La vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF des parcelles 12, 14 et 15,
- La validation du choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les coupes 12, 14 et 15.

Le maire est autorisé à signer tous les documents afférents.

POUR 11 dont 1 pouvoir

N° 2021-33 ► Adhésion au contrat du centre de gestion de S&L souscrit auprès de AG2R prévoyance - gras Savoye pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1^{er} janvier 2022

Vu la délibération numéro 2020-40 du 04/11/2020 donnant mandat au centre de gestion de lancer la

consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du centre de gestion du informant de l'assureur attributaire,

Le conseil municipal décide :

- D'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.
 - Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.46 % (soit 4.82 % taux incluant frais de gestion CDG) avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 40% et du supplément familial de traitement.
 - Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.07 % (soit 1.16 % taux incluant frais de gestion CDG) avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, pas d'option.

Le Maire est autorisé à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

POUR 11 dont 1 pouvoir

N° 2021-34 ► travaux de voirie : acceptation devis

Sur présentation du devis dressé par Eurovia pour divers travaux de voirie s'élevant à 18 485.54 euros HT, le conseil municipal donne son avis favorable et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

POUR 11 dont 1 pouvoir

Le Maire.